

Communiqué de Nouméa

2^{ème} édition d'Oceania 21

Nouméa, le 2 juillet 2014

1. La deuxième édition d'Oceania 21 (« Oceania 21») organisée à l'initiative de la Nouvelle-Calédonie avec l'appui de la France, a été présidée successivement par Monsieur le Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de Vanuatu, le Premier Ministre de Tuvalu et le Président de la République des Îles Marshall, Président en exercice du Forum des Îles du Pacifique. Elle a réuni le Premier Ministre des Îles Salomon, le Vice-premier Ministre du Samoa, le Lieutenant-gouverneur des Samoa américaines, des Ministres de Nauru, de Niue, de la Nouvelle-Calédonie, de Palau, du Royaume des Tonga et le représentant du Territoire de Wallis-et-Futuna, ainsi que les chefs de délégation et hauts fonctionnaires des Îles Cook, des États fédérés de Micronésie, de Kiribati, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et de la Polynésie française. Étaient également présents les représentants de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de la France, de la Communauté du Pacifique et du PROE. Son Altesse sérénissime le Prince Albert II de Monaco et Monsieur Nicolas Hulot, envoyé spécial du Président de la République française pour la protection de la planète ont adressé un message vidéo de soutien à la Conférence.
2. Y ont également participé des représentants de nombreuses organisations régionales partenaires, d'universités, d'organisations de la société civile et du secteur privé, notamment l'Institut de recherche pour le développement français, co-hôte de la Conférence, et la fondation Ocean Futures Society représentée par son président, Monsieur Jean-Michel Cousteau.
3. Les participants expriment leur gratitude au Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour l'excellente organisation d'Oceania 21 et pour la qualité de l'accueil qui leur a été réservé durant leur séjour en Nouvelle-Calédonie. Ils adressent aussi leurs remerciements au Président de la République des Îles Marshall, au Premier Ministre de Tuvalu et au Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de Vanuatu qui ont présidé la Conférence avec talent.

Nous, peuples de l'Océan, forts de nos valeurs culturelles et identitaires, réunis à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), pour la 2^{ème} édition des Rencontres océaniques annuelles du développement durable, Oceania 21

4. Considérant les importantes échéances internationales à venir :
 - L'année 2104, dédiée aux Petits États insulaires en développement (PEID) par l'ONU ; Le 45^{ème} Forum des Îles du Pacifique (FIP) qui aura lieu à Palau du 28 juillet au 1^{er} août sur le thème : « l'Océan, vie et avenir » ; La 3^{ème} Conférence internationale sur les PEID, organisée sous l'égide de l'ONU au Samoa du 1^{er} au 4 septembre 2014 qui offre une occasion unique pour la région de mettre en lumière les défis particuliers qu'elle doit relever et les occasions qui s'offrent à elle ;
 - La 12^{ème} conférence des parties à la Convention- des Nations Unies sur la diversité biologique à Pyeonghchang, (Corée du Sud) en octobre 2014 ;
 - La 20^{ème} Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à Lima (Pérou) en décembre 2014 ;
 - la 21^{ème} Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à Paris (France) en décembre 2015 ;

5. Saluant l'aboutissement d'initiatives Sud-Sud et notamment l'engagement des Îles Salomon, de Vanuatu et de la Nouvelle-Calédonie de constituer entre eux un groupe de travail chargé de définir des modalités de collaboration en vue de la gestion concertée de leurs espaces maritimes ;
6. Confirmant notre engagement à l'égard de la COP21, en décidant de participer à la Conférence des Petits États insulaires en développement, à Apia, pour définir des positions sur les questions d'intérêt commun¹, en partenariat avec le PROE ;
7. S'engageant à formuler un plan régional de développement concerté d'une filière pilote d'élevage d'holothuries, s'appuyant sur une coopération entre Tuvalu, Vanuatu, les Samoa américaines, le Samoa, les Tonga, la Nouvelle-Calédonie et tout autre pays océanien intéressé ; e développement des données en libre accès, nous proposons la mise en commun publique d'un maximum de données scientifiques, économiques, sociales, environnementales et administratives, animées via des « observatoires de données », en s'appuyant sur l'existant (projets pilotes)² ;
8. Saluant la proposition d'associer la jeunesse des États et Territoires insulaires océaniques (ÉTIO) aux travaux ici accomplis dont les résultats constituent « *l'Appel océanien à la jeunesse du monde* » lancé depuis Nouméa le 2 juillet 2014. Ces travaux s'articulent autour des quatre thématiques essentielles abordées durant le Sommet (océans, énergies renouvelables, déchets, eau, biodiversité et agriculture) ;
9. S'engageant à organiser dès 2015 une rencontre « Oceania 21 de la jeunesse »³ ;
10. Forts des travaux réalisés lors de quatre ateliers thématiques dans le cadre de notre conférence,

Concernant la protection et la valorisation des océans

11. Considérant que les données scientifiques et économiques et les connaissances sur les savoirs traditionnels sont parfois inexistantes ;
12. Considérant la disparité des ressources dont disposent les États et Territoires du Pacifique pour mettre en œuvre les outils nécessaires à la gestion des aires marines protégées (AMP) ;
13. Considérant que le changement climatique aura des impacts sur l'océan et les services écosystémiques ;

¹ Étant donné qu'il s'agit d'une conférence des Nations Unies où la participation est régie par des dispositions spécifiques et que la période d'enregistrement est désormais close, les modalités de participation de la délégation d'Oceania 21 devront être définies avec les Nations Unies, avec le soutien du PROE.

² Cf. la présentation sur le GOPS (Grand Observatoire de l'environnement et de la biodiversité terrestre et marine du Pacifique Sud) et sur O2C3 (Observatoire océanien sur les conséquences du changement climatique).

³ Le terme « jeunes » renvoie aux étudiants des lycées et des universités ainsi qu'aux jeunes dans la vie active.

Nous recommandons de :

14. Renforcer et développer les activités des observatoires qui produisent des données scientifiques, économiques, administratives et de politiques publiques.
15. Renforcer la participation de jeunes et de représentants des peuples autochtones des deux sexes et les encourager à s'engager davantage et à prendre davantage de responsabilité à l'égard des questions environnementales.
16. Améliorer l'intégration, la participation, le partage et l'échange des savoirs locaux traditionnels.
17. Renforcer les collaborations entre les scientifiques, les décideurs et les acteurs concernés par la valorisation et la gestion responsables des océans.
18. Développer à l'échelle du Pacifique le partage équitable des avantages liés à la l'utilisation des ressources marines.

Prévision du changement climatique

19. Établir et maintenir un Réseau d'observation de l'océan semblable à PacIOOS ou au réseau de bouées de surveillance TAO mouillées dans la région équatoriale de l'océan Pacifique.
20. Mettre en place un réseau global de surveillance de l'acidification de l'océan dans la région des Îles du Pacifique.
21. Dégager davantage de fonds en vue de travaux de modélisation à une échelle plus fine et plus détaillée (« régionalisation »).

Sécurité alimentaire

22. Instaurer et améliorer d'urgence un suivi rigoureux des habitats côtiers et des stocks halieutiques associés.
23. Donner un cadre juridique international au concept de biodiversité au-delà des zones relevant de la juridiction nationale.

Utilisation durable des ressources minérales marines

24. Évaluation des impacts :
 - Il convient de réunir un solide corpus de données avant le démarrage de toute exploitation minière des fonds marins afin d'en prévoir les impacts probables.
 - La surveillance, l'évaluation et le suivi des impacts sont essentiels.
 - Toute dégradation des habitats d'eaux profondes résultant d'opérations minières doit être contrebalancée par la création de réseaux d'aires marines protégées (AMP).
25. Des procédures de bonne gouvernance doivent être définies et il convient d'y associer les populations locales.
26. Des outils de planification spatiale doivent être utilisés pour déterminer l'effort de gestion nécessaire.

Aires marines protégées et protection des espèces vulnérables

27. Tous les ÉTIO doivent adopter à l'égard de la conservation des espèces migratrices des engagements analogues, essentiels à la bonne mise en œuvre de stratégies de gestion efficaces.
28. Les Gouvernements doivent encourager les initiatives de proximité bien gérées (telles que l'observation des baleines) pour fournir une solide base économique à la conservation.
29. Favoriser l'intégration croissante des approches, comme le recommande le cadre Paysages océaniques approuvé par les dirigeants du Pacifique, en vue de la création d'AMP fondée sur la promotion de méthodes socio-écosystémiques, telles que la planification des espaces marins.
30. a) Promouvoir le développement d'un réseau régional d'AMP qui contribuera aux objectifs d'Aichi (CDB) en Océanie au moyen d'un système d'aires marines protégées gérées efficacement et équitablement, représentatives au plan écologique et bien connectées les unes aux autres ; demander aux organisations du CORP de fournir à cet effet leurs orientations et avis techniques afin de renforcer les outils disponibles au niveau régional, y compris les dispositifs juridiques tels que la Convention de Nouméa.

b) Créer un réseau régional de gestionnaires, doté d'outils juridiques et techniques d'échange d'informations et d'expériences ; et appeler les pays, les bailleurs de fonds et les sympathisants à apporter un appui financier et technique à ce réseau.

Concernant le développement des énergies renouvelables :

31. Considérant que l'accès aux services énergétiques est fondamental pour la satisfaction des besoins sociaux élémentaires, encourager la croissance économique, et le développement humain ;
32. Considérant que la plupart des ÉTIO ont en commun une forte dépendance aux combustibles fossiles, la plus importante au monde, cette situation grève lourdement leurs budgets ;
33. Considérant que cette difficulté peut être vue comme une opportunité au travers du développement des énergies renouvelables.

Nous recommandons de :

34. Mettre en place une plate-forme régionale dans l'objectif d'une coopération renforcée, en tenant compte des mécanismes et des programmes de travail existants dans ce domaine, avec pour objectif d'améliorer encore la coopération par le développement :
 - d'échanges de connaissances : atlas, observatoires, coûts, gaz à effet de serre, etc.
 - d'échanges d'expériences : projets pilotes (production hybride, stockage, etc.) ;
 - d'échanges technologiques : développement d'installations familiales et performances énergétiques des équipements.
35. Se fixer des objectifs ambitieux et communs en termes d'efficacité énergétique et de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique :
 - développer des systèmes hybrides qui permettent d'atteindre à court terme jusqu'à 40% de la part de renouvelables ;

- en parallèle, pour parvenir à moyen terme à l'indépendance énergétique vis-à-vis des énergies fossiles, étudier et développer dès à présent les énergies renouvelables à puissance garantie telles que l'hydroélectricité, la biomasse, la géothermie et les énergies renouvelables d'origine marine.
36. Mettre en œuvre des actions de sensibilisation du public, en particulier les jeunes, sur la maîtrise des consommations d'énergies au regard des contraintes économiques, sociales et environnementales.

Concernant la gestion et la valorisation des déchets :

37. Considérant que la pollution et les volumes croissants de déchets solides et dangereux sont les principales menaces qui pèsent sur l'environnement et le développement durable des îles du Pacifique.
38. Considérant que la mondialisation accélère la transition des communautés du Pacifique vers des économies de consommation, avec l'augmentation de l'urbanisation, la migration et la participation au commerce international. Cela se traduit par l'augmentation de la production de déchets solides et liquides, ce qui augmente le risque de pollution côtière et marine.
39. Considérant que l'absence de contrôle sur les produits chimiques importés et le manque de capacités pour la gestion des polluants risquent de compromettre la qualité et la santé des écosystèmes vulnérables sur lesquels reposent plusieurs îles du Pacifique.

Nous recommandons de :

40. Changer d'attitude : le déchet est une ressource.
- Passer de l'économie linéaire à l'économie circulaire⁴,
 - Regarder le déchet comme une ressource et non plus uniquement comme un déchet, et faire de même concernant l'utilisation des espèces envahissantes et des sous-produits de l'activité économique. Exemple : les pêcheries étant l'une des principales industries du pacifique, les résultats du projet pilote de Lifou de valorisation des sous-produits de la pêche⁵ pourront être partagés avec les pays du Pacifique.
41. Promouvoir la participation et la communication
- La sensibilisation, l'éducation et l'implication de l'ensemble des parties prenantes sont indispensables pour l'acceptation des solutions et des coûts.
42. Rechercher et développer des solutions adaptées, souples, viables.
- Identifier et capitaliser sur les pratiques locales existantes, tant en termes de gisements de déchets que de débouchés et les intégrer dans le développement des solutions.
 - Étudier et mettre en place des moyens alternatifs de financement basés sur la responsabilité élargie du producteur (éco-contribution).

⁴ Une économie linéaire est caractérisée par des processus de fabrication, de production et de distribution, tandis qu'une économie circulaire met l'accent sur la prévention et la réduction des déchets, y compris en faisant évoluer les comportements, et où l'accent est mis sur la qualité et non la quantité.

⁵ Le projet de Lifou, aux Îles Loyauté (Nouvelle-Calédonie) est un partenariat entre l'ADECAL et United Fisheries (Christchurch, Nouvelle-Zélande) consacré à la transformation des déchets de poisson en engrais et autres produits. Une fois que ce projet pilote aura obtenu des résultats concluants, les partenaires sont déterminés à lancer des projets semblables dans l'ensemble de la région.

43. Encourager les organisations régionales compétentes à renforcer les réseaux entre les acteurs concernés par la gestion des déchets et permettre l'accès aux informations sur les projets importants et les expériences (exemple : compostage).

Concernant l'agriculture, de la gestion de l'eau et de la biodiversité terrestre, face aux changements globaux dans le Pacifique :

44. Considérant que les problèmes fonciers — droits à l'eau des pouvoirs publics par opposition à ceux des propriétaires fonciers — doivent faire l'objet d'accords mutuels ;
45. Considérant la vulnérabilité des systèmes dulcicoles, agricoles et de la biodiversité (liée aux pressions démographiques et économiques, à la variabilité climatique et à l'évolution du climat) ;
46. Considérant que 12 États océaniques sont désormais membres de la Communauté océanique pour l'agriculture biologique et le commerce éthique (PoetCom) qui jouit d'un fort appui politique dans la plupart des pays ;
47. Il convient de renforcer POETCom au plan institutionnel, notamment en le dotant de ressources en vue de la mise en œuvre de son Plan stratégique ;
48. Considérant qu'il convient de promouvoir vigoureusement les techniques agricoles traditionnelles (permaculture, agroforesterie, diversification agricole (cultures et animaux d'élevage), les systèmes d'agriculture vivrière et l'agriculture familiale ;
49. Considérant qu'il y a lieu de renforcer l'éducation des jeunes, des agriculteurs et des femmes sur les systèmes agricoles durables et de développer la solidarité entre les communautés dans l'ensemble du Pacifique.
50. Considérant la nécessité de transposer le droit de l'environnement international en droit interne

Nous recommandons aux États et Territoires insulaires océaniques de :

51. Définir et appliquer des processus participatifs et inclusifs de gouvernance de l'eau (au moyen de négociations avec toutes les parties prenantes). Au cours de ce processus, les pouvoirs publics doivent travailler en concertation avec les collectivités locales/propriétaires fonciers et associer les populations à ces efforts de gestion de l'eau ;
52. Favoriser la création et le financement d'observatoires de l'eau, de l'agriculture et de la biodiversité dans le Pacifique, dont les données seront en accès libre ;
53. Développer, encourager et protéger les systèmes traditionnels d'agriculture durable. Cela suppose notamment le développement des capacités locales de production semencière et l'adoption de réglementations visant à gérer les risques pesant sur ces systèmes vitaux pour la sécurité alimentaire (par exemple la contamination par les OGM, la biosécurité) ;
54. Établir un mécanisme de surveillance des OGM dans la région Pacifique ;
55. Promouvoir dans les ÉTIO les principes de participation et le droit à l'information environnementale sur les systèmes juridiques de protection de la biodiversité ;

56. Promouvoir le principe de non régression⁶ dans la protection juridique de la biodiversité.

Recommandations plurisectorielles

57. Promouvoir la solidarité écologique et scientifique entre les ÉTIO pour favoriser le partage des données et de connaissances sur les processus évolutifs en cours au niveau mondial, et appuyer les politiques et processus décisionnels publics en faveur du développement durable, de la gestion de l'eau et de la préservation de la biodiversité.

58. Rechercher et affecter un volume suffisant de ressources financières pour s'attaquer aux difficultés majeures rencontrées par les ÉTIO en matière d'adaptation au changement climatique et de développement durable, notamment à l'égard des recommandations ci-dessus.

* * *

⁶ Le principe de non régression garantit que toute protection accordée à l'environnement ne puisse être retirée ultérieurement du fait d'une modification de la législation.